

## COMPTE RENDU

### Du

## Conseil municipal du 18 Juin 2018

**Présents** : Monique De Smedt, Michel Boismault, Patrice Langlais, Florence Binaux Le Clech, Frédérique Huysentruyt, Etienne Binard, Philippe Chapuis, Mickaël Baryla, Christelle Lechaux, Nicolas Delacour, Gilles Lourtil, Patrick Lebrun.

**Secrétaire de mairie** : Sylvie Debruyne

**Absents excusés** : François Huet (pouvoir à Florence Binaux Le Clech), Martine Zorio (pouvoir à Patrice Langlais)

**Absent** : Frédéric Tavernier

Secrétaire de séance : Christelle Lechaux

#### **Ordre du jour :**

- Projet travaux
  - Proposition règlement assainissement
  - Tarifs cantine/garderie/étude année scolaire 2018-2019 (délibérations)
  - Subventions cartes scolaires Optile/Imagine'r/Circuits spéciaux (délibérations)
  - Contrat CAF enfance/jeunesse (délibération)
  - Convention pré-scolaire SIRS Montagny-Parnes (délibération)
  - Logement école (bail-Loyer-Frais de chauffage – délibération)
  - Sentier du patrimoine
  - Contrat de travail (délibération)
  - Rentrée scolaire 2018
  - Questions diverses
- Le compte rendu du conseil municipal du 9 avril 2018 est adopté à l'unanimité des présents.

#### • **PROJET TRAVAUX**

##### **Foyer Rural**

Monsieur Patrice Langlais informe que la demande de subvention au titre du programme « économies d'énergies » pour la réalisation des travaux d'isolation du bâtiment communal dénommé Foyer Rural est acceptée par le PNR, les travaux devront être réalisés pour fin 2018.

##### **Contrat Rural**

Le contrat rural est accepté par la Région Ile de France et le Conseil Départemental pour un montant de travaux HT de 420 457 € estimé. Le montant de travaux subventionné est plafonné à 370 000 € HT, ce qui porte la subvention accordée par la Région Ile de France à 148 000 €, celle accordée par le Conseil Départemental à 111 000 €.

Un stagiaire de mois de 25 ans sera recruté pour un minimum de 2 mois selon la convention avec le Conseil Régional d'Ile de France pour l'obtention des subventions du contrat rural.

##### **Toiture zinc école**

Le dossier de demande de subvention de DETR pour les travaux de toiture en zinc de la classe de l'école est accepté, la demande de subvention de la DSIL pour cette même opération n'est à ce jour pas encore passée en commission.

- **PROPOSITION REGLEMENT ASSAINISSEMENT**

Madame Florence Binaux Le Clech informe le conseil que la rédaction d'un règlement pour l'assainissement est complexe, il a donc été sollicité l'aide du Département, qui peut apporter une assistance technique gratuite dans le cadre de la convention signée avec la commune en janvier 2017.

Un rendez-vous a été fixé pour le 12 juillet afin d'affiner le contenu de ce règlement.

- **TARIFS CANTINE/GARDERIE/ETUDE ANNEE 2017-2018**

### **Cantine**

Après avoir entendu le rapport fait par Madame Florence Binaux Le Clech sur la gestion de la cantine scolaire, (déficit de l'année scolaire 2017/2018 au 31 mai de l'ordre de 9 000€,) il est rappelé les tarifs de l'année scolaire 2017-2018 soit :

- 4,45 € par repas pour les élèves qui fréquentent la cantine de manière régulière,
- 3,52 € par repas pour les familles ayant trois enfants scolarisés à Saint-Gervais et déjeunant à la cantine de Saint-Gervais,
- 4,97 € par repas pour les élèves qui sont domiciliés à l'extérieur de la commune et qui déjeunent à la cantine.
- 5,38 € par repas pour les élèves qui fréquentent la cantine occasionnellement.
- Vu le décret n°2006-753 du 29 juin 2006 qui laisse à la commune le choix de fixer librement le prix des repas.

Les membres du conseil décident de répercuter sur le prix des repas indiqués ci-dessus le pourcentage d'augmentation qui sera appliqué par le traiteur la Normande à la rentrée de septembre 2018.

Le pourcentage d'augmentation n'étant pas connu à ce jour.

L'encaissement des repas se fera par période d'un mois payable d'avance.

Seuls seront déduits les repas qui correspondent à une maladie de plus de 8 jours signalées par un certificat médical, le premier repas restant dû.

D'autre part, le repas occasionnel est à commander en mairie 3 jours ouvrables à l'avance avant 12 heures.

Tout repas qui n'aurait pas été annulé au moins trois jours ouvrables à l'avance avant 12 heures restera dû.

Voté à l'unanimité

### **Garderie**

Le conseil municipal après avoir entendu le rapport sur la gestion de la garderie pré-post scolaire, après étude et réflexions, décide de ne pas augmenter le tarif de la tranche horaire de la garderie pour l'année scolaire 2018-2019, la tranche horaire reste à 1,80 €

Les tranches horaires du matin sont : 7 H 30 à 8 H 00  
8 H 00 à 8 H 30  
8 H 30 à 9 H 00

Les tranches horaires du soir sont les suivantes :

16 H 30 à 17 H 00  
17 H 00 à 17 H 30  
17 H 30 à 18 H 00  
18 H 00 à 18 H 30

Voté à l'unanimité

### **Etude**

Le conseil municipal décide de ne pas modifier le barème de l'étude pour l'année scolaire 2018-2019 soit :

- 25,00 € par mois et par élève. Voté à l'unanimité

- **SUBVENTIONS CARTES SCOLAIRES OPTILE/IMAGINE'R/CIRCUIT SPECIAUX**

### **Cartes OPTILE ou IMAGINE'R**

Comme les années précédentes le conseil doit délibérer sur les modalités de la participation communale par catégorie de titres de transport scolaire pour les collégiens et les lycéens pour l'année scolaire 2018-2019.

Le coût de la carte CSB est de 119 €

Le coût de la carte scolaire IMAGINE'R pour les collégiens est de 183 €

Le coût de la carte scolaire IMAGINE'R pour les lycéens est de 350 €

Le collégien a le choix entre deux cartes :

- La carte C.S.B (moins de 18 ans)

Cette carte est réservée aux collégiens et lycéens de moins de 18 ans au 1er septembre de l'année de souscription, son prix est fixé par le Syndicat des Transports d'Ile de France - Départ arrêt de bus du domicile - Arrivée gare routière de Magny pour les Collégiens ou arrivée devant lycée pour les lycéens, soit 1 seul aller-retour par jour.

ou

- La carte IMAGINE'R valable pour un nombre illimité de voyages tous les jours de l'année dans la totalité de la Région Ile de France sur les réseaux RATP, RER et SNCF.

Les lycéens peuvent opter :

- soit pour la carte scolaire bus (CSB) à la condition d'avoir moins de 18 ans au 1er septembre de l'année de souscription. (Un seul aller-retour par jour, dépose devant le lycée) ou la carte IMAGINE'R.

Le conseil décide d'accorder les subventions suivantes en fonction du titre de transport :

Le collégien qui opte pour une carte scolaire bus (CSB) ou une carte IMAGINE'R se verra attribuer une subvention communale de 60 €.

Le lycéen qui opte pour une carte scolaire bus se verra attribuer une subvention de 60 €.

Le lycéen qui opte pour une carte IMAGINE'R se verra attribuer une subvention de 175 €.

Pour bénéficier de ces subventions les demandes de titre de transport IMAGINE'R et CARTE SCOLAIRE BUS devront être validées par les établissements scolaires et validées par la mairie afin d'obtenir cette subvention.

Voté à l'unanimité

### **Carte Circuit Spéciaux**

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le STIF (Syndicat des Transports d'Ile de France) délivre la carte de circuit spécial scolaire appelée carte Scol'R aux élèves des hameaux qui empruntent le bus pour se rendre à l'école de Saint-Gervais.

Le coût de la carte Scol'R est de 867,20 €

Le Conseil Départemental du Val d'Oise subventionne cette carte à hauteur de 196,20 € par élève, et l'Ile de France mobilités à hauteur de 564 €.

Le coût restant à la charge des familles est de 107 €.

Après débat, le Conseil Municipal décide comme les années précédentes de prendre en charge la participation de 107 € restante à la charge des familles par élève pour l'année scolaire 2018-2019.

Voté à l'unanimité

### **• CONTRAT CAF ENFANCE JEUNESSE**

Madame Frédérique HUYSENTRUYT, informe les membres du conseil que le contrat enfance jeunesse signé avec la CAF est arrivé à son terme au 31 décembre 2017.

La CAF du Val d'Oise invite le conseil municipal à délibérer sur le renouvellement de la convention du contrat enfance jeunesse pour la période du 1/01/2018 au 31 décembre 2021.

- les membres du conseil municipal décident de renouveler ce contrat enfance jeunesse et autorisent madame le Maire à signer la nouvelle convention et ses éventuels avenants.

Voté à l'unanimité

### **• CONVENTION PRE-SCOLAIRE SIRS MONTAGNY-PARNES**

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer un accueil extrascolaire pour l'année 2018 et périscolaire du mercredi après-midi (du 01/01/2018 au 06/07/2018) pour les enfants de Saint-Gervais,

- Vu les précédentes conventions signées avec le SIRS de Montagny en Vexin - Parnes,

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal de renouveler les conventions de participation financière avec le SIRS de Montagny en Vexin pour l'année 2018.

Les membres du conseil municipal après débat autorisent Madame le Maire à signer le renouvellement des deux conventions pour l'année 2018.

Voté à l'unanimité

- **LOGEMENT ECOLE BAIL-LOYER-FRAIS DE CHAUFFAGE**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un locataire potentiel à fait parvenir en mairie une demande pour le logement communal sis 19 rue Robert Guesnier.

Madame le Maire rappelle que des contraintes existent pour la location de cet appartement qui est situé dans l'enceinte du groupe scolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

- de fixer le montant du loyer mensuel à 600 € hors chauffage, le montant du loyer sera révisé chaque année suivant l'Indice de référence des loyers qui est de 127,22 au 1er trimestre 2018 paru le 13/04/2018.

- de fixer le montant du remboursement pour frais de chauffage à

1 000 € par an pour 2018, ce montant pourra être revalorisé chaque année en fonction du prix du fioul.

Cette somme sera demandée au locataire par titre exécutoire à chaque fin de trimestre.

Le conseil municipal donne son accord et autorise Madame le Maire à signer le futur contrat de location qui prendra effet au 1 Août 2018.

Voté par 13 pour et 1 abstention.

Un devis de remise en état du logement est accepté à l'unanimité 4 600 € HT pour les peintures.

- **SENTIER DU PATRIMOINE**

Madame Frédérique Huysentruyt informe le conseil que le dossier de sentier du patrimoine est passé en commission et validé le 11 juin 2018 pour le dossier de chemin de randonnée, la convention a été signée avec le PNR, le taux de subvention s'élève à 70 %. L'itinéraire sera de 2 boucles 1 au nord de 5,5 kms, une au sud de 9,7 kms. 12 Plaques et une table de lecture composeront le parcours, le coût total est de 10 000 environ.

- **CONTRAT DE TRAVAIL**

Le maire informe le conseil que pour le maintien du bon fonctionnement de l'école il y a lieu de renouveler les contrats de travail de certains agents contractuels à temps non complet.

Les membres du conseil municipal donnent autorisation à Madame le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires au renouvellement de ces contrats pour la rentrée de septembre 2018.

- **SOMME IRRECEVABLE**

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que les titres suivants,

- Titre n°13 sur exercice 2007 d'un montant de 148,26 €

- Titre n°28 sur exercice 2008 d'un montant de 123,20 €.

Le Receveur Municipal n'ayant pu recouvrer après toutes les démarches de saisie, demande la mise en non-valeur de ceux-ci.

Le Maire propose de prévoir les crédits au compte 6541 du budget communal 2018 afin de mettre en non-valeur la somme de 271,46 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 13 pour et 1 abstention de mettre en non-valeur la somme de 271,46 € et prévoit les crédits correspondants.

- **QUESTIONS DIVERSES**

✓ Le spectacle de fin d'année des élèves de l'école de Saint-Gervais aura lieu le lundi 25 juin à 19 heures à La Chapelle en Vexin.

Pour la rentrée scolaire 2018-2019, 25 élèves seront scolarisés en maternelle et 25 en primaire.

✓ Un devis a été demandé concernant l'entretien de route rue du Parc, il serait nécessaire de refaire une couche de roulement d'enrobé à froid, le montant du devis est estimé à 4 525 € HT. Voté par 12 pour et 2 abstentions.

- ✓ Monsieur Michel Boisnault informe que courant juillet la CCVVS interviendra sur la route de Montagny pour refaire une partie de cette voie.
- ✓ Une demande de devis a été faite auprès des Arboristes du Vexin pour un montant de 745 € HT pour 4 arbres qui sont tombés ou sont devenus dangereux dans le parc suite au dernier orage. Voté à l'unanimité
- ✓ Madame le Maire informe les membres du conseil qu'une pétition a été lancée en ligne sur Change.org pour la menace de fermeture du Domaine de Villarceaux.
- ✓ Un nouveau devis d'un montant de 3 723,33 € HT concernant la sonorisation de l'église est parvenu en mairie à ce jour son étude est toujours en cours. Le coût semble élevé

Madame Binaux Le Clech demande s'il est possible de rédiger une motion concernant le dossier de la déviation de La Chapelle en Vexin, pour prendre en compte la traversée dangereuse de la D14 du Bourg au niveau des champignonnières vers les hameaux de Magnitot et Ducourt.

Madame Binaux Le Clech signale qu'un camion de 38 tonnes s'est engagé dans la Cote à Pigeon, il s'est retrouvé coincé dans le virage et a dû redescendre la rue en marche arrière, manœuvre longue et dangereuse qui a bloqué pendant quelques minutes la circulation, et demande s'il est possible d'installer une signalisation d'interdiction aux abords de cette rue pour cette catégorie de véhicule.